

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS 2012

I. COMPETITIONS "INITIATIONS"

1.1.1 Modalités des « assauts »

Surface d'évolution : 5m x 5m

II. COMPETITIONS "COMBATS"

2.1 Compétitions "PROMESSES" Benjamins, minimes (masculins et féminines)

2.1.1 BENJAMINS

2.1.1.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8m

2.1.2 MINIMES

2.1.2.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8

2.2 Compétitions "AVENIRS"- Cadets, juniors (masculins et féminins)

2.2.1 CADETS

2.2.1.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8m

2.3 SENIORS Seniors, espoirs (masculin et féminin)

2.3.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8m

2.3.3 ESPOIRS

2.3.3.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8m

2.3.4 VETERANS Vétérans 1, 2 et 3 (masculins et féminins)

2.3.4.2 Modalités des combats

Surface de combat : 8m x 8m

REGLEMENT D'ARBITRAGE DES COMPETITIONS COMBATS

ARTICLE 3 - AIRE DE COMPETITION

L'aire de combat mesure 8m x 8m. Elle est plate, lisse et sans aucune saillie. Elle devra être recouverte par un tapis élastique (Type puzzle, haute densité).

Toutefois, l'aire de compétition pourra être installée sur une plate-forme surélevée de 1 m par rapport au sol si cela est nécessaire. Pour la sécurité des compétiteurs, la partie extérieure de la ligne de démarcation sera en plan incliné d'au plus 30 degré.

1. Démarcation de l'aire de combat (cf annexe plan des aires de compétition)

1) La surface de 8 x 8 m constitue l'aire de combat et la ligne de pourtour de l'aire de combat sera dénommée ligne limite. La 1ère ligne adjacente à la table du chronométrateur sera dénommée la ligne limite 1. Les autres lignes seront respectivement appelées lignes 2, 3, et 4 (suivant le sens des aiguilles d'une montre, face à l'aire de combat).

REGLEMENT DES COMPETITIONS POUmse

Article 3. Aire de compétition

L'aire de compétition devra comprendre l'aire d'évolution mesurant 10m x 10m et avoir une surface plate sans aucune saillie gênante. L'aire d'évolution devra être couverte avec un tapis élastique ou un sol en bois. L'aire d'évolution pourra aussi être installée sur une plateforme de 0,5m - 0,6m de haut depuis la base, si nécessaire, et la partie extérieure de la ligne de limite devra être inclinée avec une pente de moins de 30 degrés pour la sécurité des athlètes.

1. Démarcation de l'aire d'évolution

1/ L'aire de 10m x 10m sera appelée l'aire d'évolution